



## **CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL**

Adoptée par le conseil municipal  
Le 10 septembre 2024  
Résolution : 24-09-195

## CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL

Le Code de civilité au travail de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir est une référence pour orienter les relations interpersonnelles en milieu de travail. Il se veut un acte d'engagement de chacun de faire preuve de savoir-vivre afin de favoriser un milieu de travail respectueux, harmonieux et sain pour tous.

### **Objectifs**

- Susciter une réflexion individuelle et collective sur la manière d'agir envers les membres de l'équipe municipale et sur l'impact de l'attitude et du comportement de tout un chacun sur l'autre.
- Sensibiliser toute l'équipe municipale quant à l'importance d'entretenir des relations empreintes de civisme.
- Instaurer une culture de respect, de civilité et de courtoisie.
- Prévenir les conflits en valorisant une culture de respect, de civilité et de courtoisie.

*« La civilité est un comportement empreint de respect mutuel qui implique, notamment, l'écoute, la collaboration, la politesse et la courtoisie. »*

## Valeurs de l'équipe

En plus des valeurs énoncées dans les codes d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, l'équipe s'engage à respecter les valeurs suivantes :

|   |   |
|---|---|
| <b>Respect</b><br>Travailler dans un environnement sain et empreint de respect et de collaboration.       | <b>Écoute</b><br>Prêter attention aux propos des autres afin de favoriser un dialogue constructif.                    |
| <b>Civisme</b><br>Communiquer avec politesse, courtoisie et savoir-vivre, au moment et endroit opportuns. | <b>Empathie</b><br>Comprendre les idées des autres et leurs points de vue, même lorsque ceux-ci divergent des nôtres. |
| <b>Collaboration</b><br>Collaborer en faisant preuve d'esprit d'équipe, d'engagement et de soutien.       | <b>Ouverture</b><br>Faire preuve d'ouverture face aux idées et opinions des autres.                                   |

## Engagements

- Agir en fonction des valeurs du présent guide.
- Porter une attention particulière à son propre comportement pour faire preuve, en tout temps, de civilité.
- Ne pas tolérer de situation d'incivilité.

*« Rappelez-vous : ne dites pas ou ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous dise ou fasse! »*



## **CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL**

Adoptée par le conseil municipal  
Le 10 septembre 2024  
Résolution : 24-09-195

**Je reconnais avoir lu et compris les termes de la politique et en accepte les conditions.**

\_\_\_\_\_  
Nom de l'employé ou de l' élu

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employé ou de l' élu

\_\_\_\_\_  
Date